

N°5 Décembre 2017



Bulletin municipal

Sainte-Marie-aux-Chênes





Sommaire

■ Edito	P 3
■ Affaires financières	P 4-5-6
■ Travaux	P 7-8-9-10
■ Animations culturelles	P 11-12-13
■ Vie scolaire	P 14-15-16
■ Accueil de loisirs	P 17
■ Manifestations	P 18-19
■ Vie associative	P 20-21-22-23
■ Régie	P 24-25
■ Urbanisme	P 26-27
■ Infos	P 28-29
■ Expression des Groupes	P 30
■ Environnement	P 31



Sainte-Marie-aux-Chênes

Edito

Elle était réclamée et souhaitée par beaucoup d'entre vous, elle est arrivée et avant Noël, comme promis !

Je veux bien sûr parler de la fibre optique qui couvre maintenant pratiquement toute la commune. Les seules zones d'ombre se situent au niveau de la zone artisanale mais cela va s'arranger.

En conséquence, l'ensemble des foyers est éligible au Très Haut Débit (100 Mbits/s), ce qui permet d'accéder à Internet THD, Téléphone et Télévision (HD, 4K) en obtenant une excellente qualité d'image.

L'installation, mise en place par SFR, amène la fibre optique au plus près des habitations en conservant la liaison coaxiale jusqu'à la prise.

L'ensemble de l'opération s'est fait sans aucune participation financière de la commune !

Seuls les ouvrages de génie civil sont mis à la disposition, non exclusive, de l'opérateur. À charge pour lui d'en assurer l'entretien et la maintenance tout en versant un loyer annuel à la commune.

Sainte Marie-aux-Chênes bénéficie ENFIN des services auxquels chacun doit pouvoir prétendre, comme le préconise le Président de la République lui-même, pour chaque ville, village ou hameau, même le plus retiré de la France profonde !

Et pourtant, cela nous est contesté par l'État.

Tout d'abord en demandant au Tribunal Administratif l'annulation de la délibération du Conseil Municipal de mars 2015 qui autorisait le Maire à mener et signer les transactions prévues. Le Tribunal Administratif n'ayant pas répondu favorablement à la requête de l'État, notre délibération reste donc valable.

Nous pouvions penser que c'était terminé mais absolument pas ! Aujourd'hui, nous sommes en attente d'un nouveau passage au Tribunal Administratif car l'État demande l'annulation du protocole signé par le Maire. Ce protocole reprend bien entendu les principes prévus dans la délibération.

Beaucoup de tracasseries administratives, d'énergie, de temps perdu et d'argent, heureusement remboursé par nos assurances. Tout cela, parce que nous tenons à mettre en place les services que la population est en droit d'attendre.

C'est donc une affaire à suivre...

Pour terminer et positiver,

À toutes et à tous,

Joyeuses fêtes de fin d'année,

Et Meilleurs vœux pour 2018

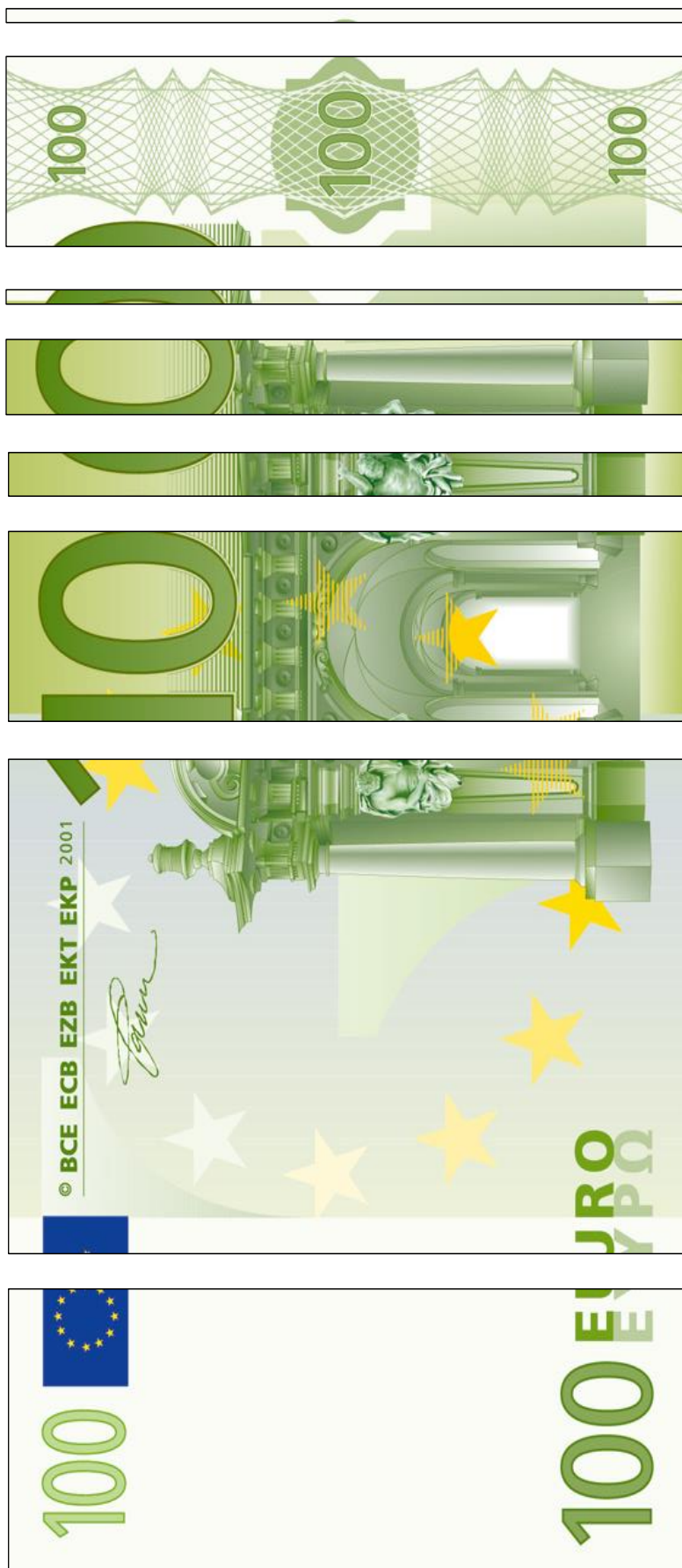


Roger WATRIN
Maire de Sainte-Marie-aux-Chênes



Sainte-Marie-aux-Chênes

Affaires financières



1,08 € en investissements divers (essentiellement logiciels et travaux pour d'autres organismes)

14,8 € en travaux de voirie et sur terrains

1,19 € en travaux dans les bâtiments

5,75 € en achats de biens (matériels, mobiliers, ...)

3,77 € en remboursement de crédits

14,31 € en charges diverses de fonctionnement (indemnités des élus, sécurité, incendie, assainissement, subventions, ...)

37,32 € de charges de personnel

Au 31/12/16 :

- 1 directrice des services
- 6 agents dans les services administratifs
- 12 agents dans les services techniques (voirie, fleurissement, bâtiments, ...)
- 14 agents à l'entretien des bâtiments
- 4 ATSEM à l'école maternelle
- 4 agents à l'animation
- 2 agents à la bibliothèque municipale
- 1 agent de police municipale

21,78 € de charges générales
(eau, gaz, électricité, fournitures, assurances, ...)

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

BUDGET

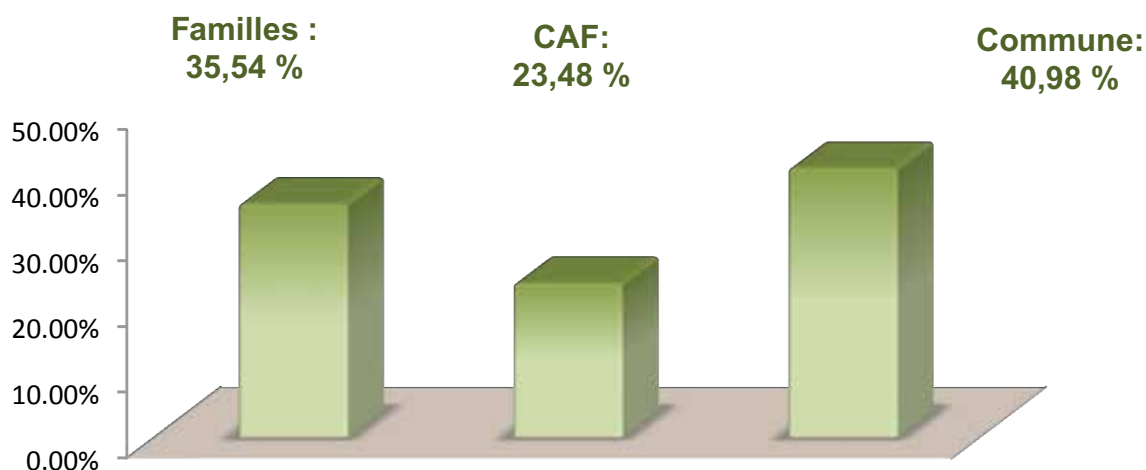
RÉALISATIONS 2016 :

Le Compte Administratif 2016 a été approuvé lors de la séance du Conseil Municipal le 30 mars 2017. Il s'agit des dépenses et recettes effectivement réalisées l'année passée.

On note un excédent global de clôture de 2 914 068,92 € auxquels il convient de retrancher les restes à réaliser en investissement, c'est-à-dire les travaux et subventions engagés mais non encore réglés (essentiellement la réhabilitation du bâtiment de la bibliothèque et l'extension du parc municipal).

■ DÉPENSES ET RECETTES DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION EXERCICE 2016

Dépenses 2016	367 770,87 €	% de participation
Participation familles	130 716,20 €	35,54%
Participation CAF	86 340,82 €	23,48%
Dépenses nettes de la Commune	150 713,85 €	40,98%



VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES

En 2017, la commune de Sainte Marie-aux-Chênes est passée à la fiscalité professionnelle unique c'est-à-dire que la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle se substitue à ses communes membres pour l'application des dispositions relatives à l'ensemble de la fiscalité professionnelle. C'est elle qui en reçoit tous les produits. Elle en restituera une partie sous forme d'attribution de compensation une fois toutes les charges transférées soustraites.

Quant à la commune, elle continue de voter les taux des taxes d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non bâtie.

Le Conseil Municipal a délibéré pour voter les taux d'impositions 2017, identiques à 2016, qui sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 16,86 %
- Taxe foncière bâtie : 14,59 %
- Taxe Foncière non bâtie : 55,05 %

BUDGET PRIMITIF 2017 :

Le Conseil Municipal a arrêté le budget primitif 2017 lors de sa séance du 30 mars 2017. Il s'agit des dépenses prévisionnelles pour l'année à venir.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	5 190 202,16 €	3 986 890,92 €
Recettes	5 190 202,16 €	3 986 890,92 €

■ CREDITS SCOLAIRES 2016-2017

Ecole élémentaire :	Fournitures scolaires :	6 595,09 €
	Manuels scolaires :	3 842,58 €
	Spectacle de Noël :	1 239,86 €
	Projets scolaires (sorties et transports) :	1 897,00 €
	Piscine :	6 827,50 €

École maternelle :	Fournitures scolaires :	4 712,96 €
	Spectacle de Noël :	607,50 €
	Sortie à l'écomusée d'Hannonville :	2 792,00 €

TOTAL GENERAL : 28 514,49 €

■ RECAPITULATIF SUBVENTIONS 2017

Associations sportives	ASP PLATEAU	2000,00 €	Social	Donneurs de sang	250,00 €
	ASP Aikibudo	3 000,00 €		Club de l'amitié	700,00 €
	ASP Basket	30 000,00 €		Amicale Personnel	1 600,00 €
	ASP Football	10 000,00 €	Sécurité	Pompiers Montois	200,00 €
	Judo Club	5 700,00 €		Prévention routière	100,00 €
	ASP Tennis	2 900,00 €	Scolaires	U.N.S.S.	320,00 €
	ASP Tennis de Table	11 000,00 €		U.S.E.P.	2 027,20 €
	ASP Pétanque	600,00 €		Subventions Exceptionnelles	U.N.C.
	Club canin	600,00 €	Remb. Avance Basket		-2000,00 €
		Terre de Coinville	150,00 €		
Associations culturelles et artistiques	CCL (Temps Libre)	2000,00 €			
	Chorale	650,00 €			
Associations patriotiques	FNACA	255,00 €			
	Souvenir Français	155,00 €			
	UNC	255,00 €			

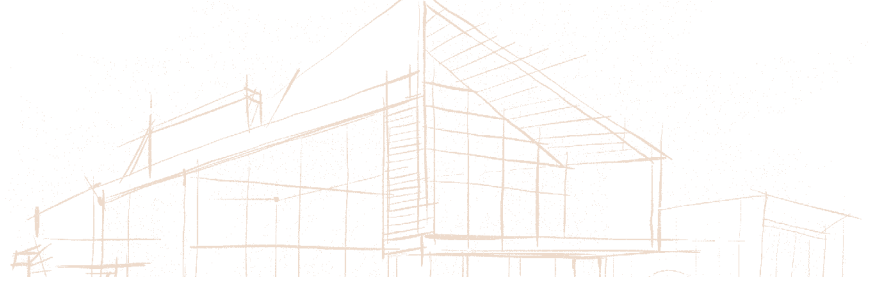
TOTAL GENERAL 73 162,20 €





Sainte-Marie-aux-Chênes

Travaux



■ Extension du parc municipal

AVANT

Acquisition et démolition du bâtiment.



APRES

Aménagement d'une aire de fitness pour musculation et cardio.



AVANT

Jardin à l'arrière du bâtiment.



APRES

Mise en place d'une pyramide pour les 3/8 ans.



Création d'un bassin, aujourd'hui entouré d'un grillage pour éviter les dégradations répétées.



Vue d'ensemble avec jonction des deux parties du parc.



VILLE DE
SAINTE MARIE AUX CHENES

Extension du parc municipal
Avenue Jean Jaures
SAINTE MARIE AUX CHENES

Financement :

- Coût des travaux : 290 000 € HT
- Avec la participation de l'Etat (FSIL) : 100 000€
- Avec la participation de la réserve parlementaire : 5 000€
- Auto-financement de la commune : 185 000 €

Maitre d'Oeuvre :



DARL AGEMO
12 RUE DES JARDINS
87410 BONRANCH LES BICHES
TEL. 05 53 18 39 52 E-MAIL. sarl.agemo@gmail.com

Entreprises :



LDORTON, TERRASSEMENT, TRAVAUX PUBLICS ET PAYSAGERS, DEVOLUTION
18 RUE DE TONRANCH, BP 17
87410 SAINTE MARIE AUX CHENES
TEL. 05 53 18 39 58 TEL. 05 53 21 91 53
E-MAIL : ldorton@wanadoo.fr



8 RUE DU FREYLANDSE
87145 VASSY
TEL. 05 53 80 21 58
E-MAIL : contact@freylange.fr

Financement et entreprises qui ont réalisé le projet.

■ Parc Municipal : Journée d'ouverture au public : 4 août 2017



Allocution du Maire, Roger Watrin.



Présence d'un public nombreux.



Utilisation des agrès de fitness.

■ Réhabilitation de la bibliothèque



Le permis de construire pour la réhabilitation du bâtiment sis 3 rue Arago vient d'être accordé et la consultation des entreprises va pouvoir commencer. Le projet global est estimé à 1 451 000 € HT et est financé par la commune à hauteur de 60% environ. Pour le reste, la commune a acquis les subventions suivantes :

- CAF : 250 000 €
- Département (AMITER) : 150 000 €
- État (FSIL) : 93 000 €
- Région : 80 000 €

À ce sujet, la convention protocolaire avec le Département de la Moselle a été signée le 17 novembre 2017, entre le Maire et la Vice-Présidente Déléguée au Territoire de METZ-ORNE, Valérie Romilly.



■ Travaux réalisés par les Services Techniques

- Conception et mise en place de poteaux anti franchissement à la salle des fêtes et aux gymnases Arago et Berthelot.
- Ecoles Maternelle et Revenu : mise en place d'un portail avec interphone pour assurer la sécurité dans le cadre du plan Vigipirate. Création d'une sortie supplémentaire. Réfection de deux salles de classe.



Poteaux anti franchissement



Sortie école maternelle



Portail avec interphone



Mur du funérarium

› Funérarium :
Reprise du mur d'enceinte, avec pose d'une toile fibrée et d'un enduit de finition.

› Vestiaire du foot :
Réfection des façades, avec pose d'une toile fibrée, d'un enduit et mise en peinture du bâtiment.

› Parc Municipal :
Réalisation d'une dalle béton et pose d'une table de ping-pong.
Achat de la table chez SEMIO : 1779,60 € TTC



Façade vestiaire du foot



Table de ping-pong au parc

■ Travaux réalisés par des entreprises

- › Reprises de trottoirs et parties de chaussées.
Rues des Bleuets, de Metz, Rabelais, Gâtinais, route de la vieille mine, d'Ars.
 - › Création d'un ralentisseur rue du Gâtinais.
 - › Reprise du plateau devant la Mairie.
 - › Réfection de l'entrée du funérarium.
 - › Réfection du parking rue des Anémones.
- Montant des travaux : 108121,20 € TTC.
(Entreprise WH de Sainte Marie aux Chênes).



Trottoir rue des Bleuets



Chaussée rue du Gâtinais



Ralentisseur rue du Gâtinais



Parking rue des Anémones

› Achat et pose de coussins berlinois (LACROIX SIGNALISATION) : 3273,05 € TTC.

› Contrôle des marronniers Ecole Houpert ; contrôle d'un haubanage et diagnostic 10 arbres (Office National des Forêts) : 1666,62 € TTC.

› Elagage d'arbres rues des Roses (Entreprise LINDEN) : 6 468.00 € TTC.



Coussins berlinois

■ Travaux dans les écoles



Placard et mobilier à l'école maternelle

Ecole Maternelle

- Pose d'un placard salle de classe Ecole Maternelle.
Société : Placards MAGE de Marly : 6 048.00 € TTC.
- Ponçage et vitrification des sols (HONECKER) : 1740,00 € TTC.

- Remplacement « fontaine lavabo » (GODIN) : 4256,40 € TTC.
- Achat de mobilier supplémentaire pour ouverture de la 6ème classe (F.P.C. Ste Marie) : 2006,39 € TTC.



Chaudière à l'école Houpert

Ecoles élémentaires

- Pose de stores occultants, salles de classe Ecole Revenu (PRIVA'STORE RONCOURT) : 3971,52 € TTC
- Travaux de charpente à l'Ecole Revenu (SCHAFFER) : 1512,00 € TTC plus bardage : 1471,20 € TTC
- Pose d'une chaudière à l'Ecole Houpert. (GODIN de Ste Marie aux Chênes) : 18 887.17 € TTC.



Panneaux de basket au gymnase Berthelot

Autres travaux

- Achat de mobilier supplémentaire pour la cantine (F.P.C.) : 4248,29 € TTC.
- Changement de volets roulants à la Mairie (PANIERI) : 2678,40 € TTC.
- Pose d'un tubage à la cheminée des restos du cœur (GODIN) : 1037,11€ TTC.
- Achat et pose de panneaux de basket au gymnase Berthelot (NOUANSPO) : 4735,80€ TTC



Sainte-Marie-aux-Chênes

Bibliothèque



Le public est venu en nombre afin de déguster les histoires mijotées au son du violoncelle par Julie André à l'occasion des « Noël de Moselle ».



Une sortie pour les adultes aux jardins fruitiers de Laquenexy a permis de découvrir, par une belle journée, les différentes espèces végétales, avec les textes poétiques lus par Lucienne.



Dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire, Jérôme Fiumara et ses élèves sont venus présenter leur vidéo aux élèves des classes de CM1 en les invitant à s'exprimer et à échanger autour de ces problématiques.



La Bibliothèque a présenté à ses jeunes lecteurs le spectacle interactif « Pousse, Pousse » de la compagnie « En musique ! », sur les bienfaits des fruits et légumes. Après une petite dégustation découverte pour certains, les enfants ont pu créer leur propre germeoir.

Dans le cadre des « Insolivres 2017 » la Bibliothèque a invité Jessica Stumpert, intervenante du FRAC Lorraine. Celle-ci a présenté aux enfants de deux classes de maternelle et une classe de CE1 une projection sur la place des végétaux dans l'Art. Après les explications passionnantes de Jessica, les enfants ont pu créer leurs propres œuvres.





Sainte-Marie-aux-Chênes

Bibliothèque suite

Julie André était de retour pour ravir petites et grandes oreilles au Parc Municipal. Un beau moment offert par le Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre des « Insolivres » qui a été suivi par un apéritif convivial à la Bibliothèque, tout en fruits et légumes.



Les enfants du Club de lecture du Collège réunis à la Bibliothèque tous les 15 jours ont présenté leur interprétation d'albums jeunesse à des petits lecteurs de l'école maternelle ravis.



Dans le cadre de leur participation au concours « Mosel'Lire » deux classes de grande section de maternelle ont pu rencontrer l'auteur de livres magiques « en pyjama » Michaël Leblond qui leur a expliqué la technique de l'ombro-cinéma avant de leur offrir un coloriage animé. Les enfants avaient également préparé, avec l'aide de leurs enseignantes, une belle surprise pour l'auteur.



Les ados du Club lecture ont remporté le 2ème prix de l'aire messine dans la catégorie groupe du concours « Mosel'Lire » pour leur travail sur « le journal d'Anne Franck » réalisé sous la forme d'une vidéo avec l'aide de leur professeur documentaliste et des agents de la bibliothèque.

La jeune Eva, élève de CM2 dans la classe de Mme Christmann a également été récompensée pour son texte. Bravo à tous les lauréats !



Place aux Mystères de la nuit avec le colporteur de rêves Stéphane Kneubühler qui a transporté le public avec son spectacle « Grain de la lune » à l'occasion de « Lire en Fête...partout en Moselle »



Les jeunes lecteurs ont également réalisé un attrape-rêves afin de se prémunir des cauchemars, toujours dans le cadre de « Lire en fête...partout en Moselle »



Mercredi 31 octobre, la bibliothèque municipale a accueilli le temps d'une après-midi les enfants du CLSH, des pensionnaires de la Maison de Retraite et de jeunes lecteurs, venus écouter Philippe POCHAT, de la Cie des Fées du Logis, et ses contes « sorcières, sorcières ». Petits et grands se sont retrouvés à l'issue autour d'un goûter offert par la municipalité.



Sainte-Marie-aux-Chênes

Concert du Nouvel An

Encore une fois, le gymnase Arago, transformé en salle de spectacle a accueilli plus de 450 personnes pour le concert de Nouvel An offert par la municipalité.

C'est toujours l'orchestre symphonique et d'harmonie de Marly qui sous la direction de Ferdinand BISTOCCHI a proposé un programme très varié avec une première partie plus classique composée de pièces connues (Roméo et Juliette – la Légende de la Forêt Viennoise...) et en deuxième partie, des chants plus connus comme « Hava Nagila », « Nathalie » et « Champs Elysées ».

Le public, conquis par la qualité du spectacle, n'a pas ménagé ses applaudissements aux musiciens et à leur chef.



Sainte-Marie-aux-Chênes

Fête de la musique



Le groupe musical SEVEN DAYS a enflammé un public venu écouter les reprises du groupe TELEPHONE.



La foule nombreuse.



Sainte-Marie-aux-Chênes

Vie scolaire



• Saint Nicolas :



Mardi 06 décembre 2016, Saint-Nicolas et Père Fouettard ont rendu visite aux enfants de l'école maternelle puis aux élèves de l'école du château. Tous les deux ont distribué des papillotes dans chaque classe. La chorale de la maternelle avait préparé des chants collectifs pour leur venue.



• **Père Noël** : Vendredi 16 décembre 2016, dans chaque classe de l'école maternelle, le Père Noël a distribué des livres et des friandises aux enfants.



• **Spectacle de Noël Maternelle** : Lundi 12 décembre 2016, la compagnie « La Cicadelle » a présenté aux élèves de la maternelle un conte musical « Le Père Noël s'est endormi » à la bibliothèque municipale. Le comédien a proposé un cinéma théâtral passant du réel à l'imaginaire, de la scène à l'écran, entraînant les enfants dans de drôles d'aventures et à la rencontre de divers personnages.



• **Spectacle de Noël Élémentaire** : Vendredi 16 décembre 2016, à la salle des fêtes, un spectacle musical « Zélie et les Zorglubes » interprété par la compagnie Sales Fées a été proposé aux classes de l'école du château le matin et de la mairie l'après-midi. Ce spectacle s'interroge sur le rapport qu'entretiennent les enfants avec la société de consommation. En début de matinée, avant le spectacle, des livres et des friandises ont été distribués aux élèves de l'élémentaire par les élus.



• **Sorties scolaires Maternelle** : à l'écomusée à Hannonville-sous-les-Côtes en trois temps : jeudi 27 avril 2017, lundi 19 juin 2017 et jeudi 29 juin 2017. Deux thèmes ont été choisis :

« Au royaume des abeilles » pour la classe des grands (visite de ruchers, réalisation d'une bougie, dégustation de différents miels) et « Les jardins de nos grands-mères » pour les 4 autres classes (visite de jardins, ateliers jardinage, visite d'une maison lorraine traditionnelle).



• **Sorties scolaires Élémentaire** :

- Les classes de CP/CE1 sont respectivement parties au Musée de la Cour D'Or à Metz les mercredis 24 et 31 mai 2017.
 - Les classes de CE2 et CE2/CM1 sont allées au théâtre de Metz jeudi 12 mai 2017 voir une pièce intitulée « Le tour du monde en 80 jours » et ont participé à un rallye sur la ville.
 - Les classes de CM1 ont visité le château de Malbrouck mardi 30 mai 2017 dont le thème était « La bande dessinée à travers l'histoire ».
 - Les classes de CM2 se sont rendues à Bonzée jeudi 18 mai 2017 dans le cadre de leur projet « classe d'eau » et ont participé à la sortie au fort de Fermont mardi 06 juin 2017 organisée par les Anciens Combattants.
- Remerciements à la commune pour le financement des bus.

• **Fête Scolaire** : L'Association des Parents d'Elèves « Les P'tits Diables » a organisé pour la seconde fois la fête scolaire de fin d'année. Samedi 24 juin 2017, les classes de l'école maternelle puis de l'école élémentaire ont présenté le matin des chants et des danses. Après le spectacle des enfants, l'association a proposé une restauration et une kermesse l'après-midi dans la cour de l'école du château. Elle remercie les enseignantes pour la préparation de ce spectacle.



• **Séjour Ski Morzine** : 11 enfants de CM2 ont participé au séjour ski organisé par la municipalité en partenariat avec Vacances Pour Tous du 12 au 18 février 2017 à Morzine au centre du Roc d'Enfer. Les enfants ont pris le petit train pour se rendre aux télécabines où, émerveillés ils ont découvert les montagnes enneigées. Le soleil était au rendez-vous. Pendant que les débutants progressaient à leur rythme, les autres évoluaient sur les pistes bleues de la station et ceux qui avaient un bon niveau découvraient le domaine des Portes du Soleil. D'autres activités ont été organisées durant la semaine : une visite de Morzine, une après-midi luge, une journée continue. A leur retour, les enfants étaient ravis de leur séjour.



Morzine

• **Séjour Agde** : 19 enfants de 6 à 13 ans se sont inscrits au séjour d'été organisé par la commune en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du 08 au 20 juillet 2017 à Agde. Différentes activités ont été proposées : plage, piscine, aquarium... Des jeux sportifs également : équitation, accrobranche, volley, basket, foot, pétanque, olympiades... Des sorties : visites de Pézenas, de Saint Guilhem, de Carcassonne... Et chaque soir une veillée à thème. Une kermesse a clôturé la fin des vacances. Au retour, les enfants étaient émus de quitter leurs animateurs.



Sainte-Marie-aux-Chênes

Rentrée scolaire 2017/2018

Une rentrée marquée par le retour à la semaine de 4 jours (plus d'école le mercredi matin) et l'ouverture d'une 6ème classe en maternelle avec tout de même un effectif de 30 élèves par classe.

Les effectifs :

Elémentaire :

Ecole Revenu (château)

- 107 élèves pour 4 classes

Ecole Houpert (mairie)

- 150 élèves pour 6 classes

Maternelle : rue Rabelais

- 182 élèves pour 6 classes

Le Péri scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi
Accueil des enfants à partir de 3 ans révolus jusqu'au CM2.

Accueil du matin

- 7h30 à 8h30

Accueil de midi

- 11h30 à 13h30 (150 enfants à la cantine bénéficient d'un service de qualité par le prestataire ELIOR).

Accueil du soir

- 16h30 à 18h30

Les inscriptions se font en juin sur dossier. Pour les besoins occasionnels, il faut utiliser un planning d'inscription mensuel, téléchargeable sur le site internet de la commune et disponible à l'accueil de la mairie ; idem pour une annulation.

Mercredis loisirs

- 13h30 à 17h00

Lieu d'accueil du péri scolaire et des mercredis loisirs :
Centre socioculturel rue Arago.





Sainte-Marie-aux-Chênes

Accueil de loisirs

L'Accueil de Loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires et les animations sont proposées autour de thèmes chaque fois différents :

Vacances de février :

Thème > l'histoire de Mr Walt Disney

Intervention > M' Animation : l'ARBRE A CADABRA et HEROS CHALLENGE

Exposition > Walt Disney sorties > musée du Cinéma (St Nicolas de Port)

> Musée de la Cour d'Or (Metz)

> Dynamic Land (Metz Grigy)



Vacances d'avril : thème > sport international

Partenariat avec les associations sportives de Ste Marie (basket, judo, foot, tennis de table)

Sorties > Pass Partoo et Laser Maxx à St Julien les Metz

> Bowling de l'Etoile à Jouy



Vacances d'été : thème > partons à l'aventure

Intervention > M' Animation : Monstribilis et Wanted dollars

Sorties

> Aquarium à Nancy

> Ecurie du Verlin à Gravelotte

> Festival de la Marelle à Maizières les Metz

> Pokeyland à Féy

> Forêt Vasion à Sirey sur Meuse avec pique nique.



Vacances d'Automne :

Thème > Moi, monstres et compagnie

Intervention > association N'Joy : labyrinthe fantastique

Spectacle > « sorcières sorcières » à la bibliothèque

Sortie > cueillette à Peltre





Manifestations



■ Rencontre avec les entreprises

La municipalité a invité les acteurs économiques de la commune à un petit-déjeuner à la salle des fêtes. Cette rencontre avait pour but de permettre aux entreprises de faire connaissance et d'échanger entre elles.

Le Maire, Roger WATRIN, a donné des précisions sur l'intercommunalité qui va prendre de nouvelles compétences et sur le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.) avec un taux global de la CFE qui sera la même pour l'ensemble des communes. Pas de modification pour les commerces.

Au cours de cette réunion, la parole a été donnée à M. Brice KRAJECKI, créateur de la brasserie du Tichémont, sur la zone artisanale, qui a expliqué : « ingénieur commercial dans l'industrie, la bière est depuis longtemps ma passion. J'ai décidé d'en faire mon métier et de la commercialiser. »



■ Exposition avicole

L'exposition avicole organisée par l'association des aviculteurs de Rombas a connu un vif succès. 350 animaux étaient présentés par 36 aviculteurs au gymnase de la rue Arago, transformé pour l'occasion en une immense volière.

Cette exposition, ouverte à tous pendant un week-end a aussi vu le passage de toutes les classes de la commune et les enfants ont ainsi pu découvrir les animaux de la basse-cour.

Au cours de cette manifestation, l'association a décerné plusieurs prix aux exposants.



Les lauréats



- Pour la fête nationale, feu d'artifice tiré depuis le stade municipal.





■ Noces d'or et de diamant

Comme le veut la tradition, la municipalité a invité les couples quercussiens qui ont célébré les noces d'or et de diamant en 2016.

Huit couples étaient présents pour recevoir les félicitations du Maire, Roger WATRIN, qui leur a remis une copie de leur acte de mariage et un cadeau offert par la commune. Puis, dans une ambiance très conviviale, élus et récipiendaires ont partagé un excellent buffet.



■ Repas des Anciens

323 convives dont des résidents de la Maison de Retraite Le Breuil ont honoré de leur présence le traditionnel repas des anciens qui s'est tenu dans le gymnase Arago, transformé pour l'occasion en un grand restaurant. Les aînés ont apprécié le déjeuner préparé par Antoine Bénérière ainsi que l'animation musicale assurée par Guy Dropsit.



■ Vœux

Au cours de la cérémonie des vœux, devant 150 personnes représentant « les forces vives de la commune », le Maire, Roger WATRIN a dressé un bilan des réalisations au sein de la localité. Il a mis à l'honneur les associations pour le choix important des activités proposées tout en insistant sur l'investissement et le dévouement des bénévoles. Concernant l'intercommunalité, le Maire a informé l'assistance de la décision de passer à la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.), ce qui devrait amener plus de justice sociale entre les communes membres. La cérémonie s'est achevée autour d'un buffet préparé et offert par la municipalité.



LE MOT DU MAIRE

La Vie Associative, qu'elle soit culturelle, sportive ou de loisirs, prend une large place dans la vie de notre commune et il suffit de consulter ce bulletin pour s'en rendre compte.

Cela n'est possible que grâce à l'investissement des bénévoles, dirigeants et éducateurs mais également des sponsors et de la commune qui met à disposition gratuitement toutes les installations et qui apporte l'aide financière nécessaire au fonctionnement, ce qui représente un coût non négligeable : en 2016 par exemple, 215 870 € pour l'électricité, le chauffage, l'entretien, etc... et 82 469 € de subventions.

Il va nous falloir modérer ces dépenses et aussi les ambitions de chacun pour rentrer dans un budget qui risque d'être de plus en plus étriqué compte-tenu des annonces de notre Gouvernement qui a tendance à tirer de plus en plus sur les communes qui sont pourtant d'une importance capitale pour la bonne marche du pays.

Concernant notre commune en particulier, pour l'instant notre avenir paraît serein mais pour combien de temps encore ?

Malgré cela, certains sorciers ou donneurs de leçons (voir réseaux sociaux) critiquent notre action et nos décisions, sans apporter de propositions constructives et souvent, sans avoir les informations utiles pour pouvoir en discuter avec lucidité.

Ils oublient également ou ignorent que ce qui se fait aujourd'hui n'est possible que grâce au travail qui a été réalisé pendant 40 ans dans cette commune sous l'ère de Marcel Klammers dont j'étais l'adjoint durant toutes ces années.

Si Sainte Marie-aux-Chênes a l'image que le secteur lui reconnaît, c'est grâce aussi aux zones d'activités que nous avons mises en place. Qu'elles soient artisanales ou commerciales, elles ont aussi été décriées en leur temps (chaque époque a ses détracteurs !). Et pourtant, elles ont créé de l'emploi, elles attirent de la clientèle à Sainte Marie-aux-Chênes et ce sont ces mêmes clients qui font fonctionner le commerce local avec ses artisans pour qui je n'ai aucune crainte. Ils ont des arguments pour démontrer leur professionnalisme et leur savoir-faire, ils devraient y trouver leur compte, même si par moment certaines enseignes semblent déranger.

Il serait bon d'ailleurs de se demander qui alarme l'opinion et le but recherché ?

Ceci étant, nous allons bientôt terminer notre 4ème année de mandat, nous avons œuvré pour l'intérêt général et nous continuerons à aller de l'avant.

Avec mon équipe, nous vous avons présenté un programme, c'est ce programme que nous réalisons et nous irons jusqu'au bout de ce programme.

Roger WATRIN

■ Association Sportive du Plateau (A.S.P)

L'A.S.P regroupe les différentes associations sportives de la commune auxquelles s'associent le C.C.L et le club canin pour certaines manifestations.

Cette association a pour objectif de fédérer et de rassembler, en proposant des manifestations communes.

En 2017, l'A.S.P a organisé :

- la marche gourmande qui a réuni plus de 350 marcheurs.
- la journée pétanque en famille (plus de 30 triplettes).
- la restauration à la fête nationale, le 13 juillet.



Marche Gourmande



■ ASP AIKIBUDO

Une discipline efficace qui allie l'étude d'un art moderne avec l'étude d'anciennes écoles martiales du Japon. C'est un art martial non compétitif, ponctué régulière-

ment de stages. Un club dynamique qui propose deux enseignements : l'AIKIBUDO et le KATORI SHINTO RYU.

Deux professeurs et un assistant :

➤ Vincent MAIEZZA : 5ème DAN AIKIBUDO, 3ème DAN KATORI SHINTO RYU, BEES 2ème degré AIKIDO spécialité AIKIBUDO, moniteur fédéral KATORI SHINTO RYU.

➤ Hervé LUX : 3ème DAN AIKIBUDO, 2ème DAN KATORI SHINTO RYU, moniteur fédéral AIKIBUDO, moniteur fédéral KATORI SHINTO RYU.

➤ David MARTINO : 1er DAN AIKIBUDO assurent les cours adultes le lundi et le jeudi de 20H00 à 22H00, le cours enfants le mercredi de 17H30 à 19H00. Notre club compte 40 licenciés. Vous pouvez retrouver tous les renseignements concernant l'AIKIBUDO sur notre site internet asp-aikibudo.blogspot.com

■ La Famille Quercussienne

L'entourage facilite le travail du président Nardozi. Une vraie entreprise conviviale qui s'apparente à une grande famille de passionnés. Les cœurs de la commune battent pour le club local.

Les 210 licenciés et les nombreux bénévoles en sont la preuve.

Un des premiers clubs de licenciés en Moselle.

De quoi réjouir le président Nardozi. « Nous ne courrons pas après les licenciés, c'est un travail de longue haleine. « Une cinquantaine de personnes m'entoure. De plus, la gente féminine s'y investit en majorité. »

« Il faut faire confiance à ceux qui s'investissent, les laisser travailler. « Les dirigeants du club sont des bénévoles « dynamiques, volontaires et compétents. « Sans eux, le club n'aurait pas cette envergure.



■ La Chorale

En cette année 2017, pour ses 22ans, l'ensemble vocal Choeur de Chêne a effectué en juin un grand Week-end en Alsace dans cette belle vallée de Munster.

Logés dans la maison du Kleebach, les choristes ont pu répéter dans cette structure principalement dédiée à la musique. Séjour musical et culturel avec un concert donné dans l'église protestante de Munster en compagnie de la chorale locale Chanteval puis visite des villages de Riquewhir, Eguisheim, Ribeauvillé... Que des bons souvenirs pour les participants. La chorale a aussi donné des concerts à Sainte Marie, Longeville les Metz, Auboué, Mondercrange (Luxembourg), Rozérieuilles, Briey, Amnéville, a participé à la fête de la musique et à la marche gourmande de l'ASP avec les différentes associations de Sainte Marie. Nous Fêtons notre Sainte Patronne Sainte Cécile à Riedseltz en Alsace. La chorale est dirigée par Pascal Muller créateur et chef de chœur. Nous répétons tous les lundis soirs de 20H à 22 h dans la salle 3 rue Arago (à côté de la bibliothèque).

Bienvenue aux amateurs.



Sainte-Marie est devenu une pointure mosellane et veut être un club où il fait bon vivre.

Donc, nous t'attendons : **Pascale Jean : 06 64 62 10 62**

Louis Albanese : 06 65 35 24 89

<https://www.facebook.com/ASP-Basket-Sainte-Marie-aux-Chênes>

■ Atelier THEATRE ENFANTS au CCL

Dès la « rentrée scolaire », c'est la « rentrée théâtrale » pour une troupe de jeunes comédiens qui s'agrandit d'année en année au sein de cet atelier.

Chaque mercredi, deux groupes de jeunes talents et un groupe d'ados s'exercent à cette discipline artistique sous la houlette d'Audrey.

La pratique du théâtre aide l'enfant à développer sa confiance en lui, à trouver sa place aux côtés des autres, à développer ses facultés artistiques et la connaissance de son corps.

Ces objectifs semblent atteints lorsqu'on assiste aux représentations de fin d'année : les jeunes talents sont fort applaudis par leur public.

■ UN CLUB DYNAMIQUE



Le Club de l'Amitié ouvre ses portes au RDC de la maison des associations, place de l'Abbé Grégoire, chaque vendredi de 13h30 à 17h45 (hors vacances Noël et d'été). Programme bien rempli pour les adhérent(e)s qui attendent avec impatience leur R.V hebdomadaire. Hormis les jeux de leur choix, ils se voient proposer des sorties et des voyages. C'est ainsi que durant 5 jours ils ont pu découvrir le Tyrol et la beauté de ses paysages, assister à un tour de chants au centre Pablo Picasso d'Homécourt et découvrir un spectacle de transformistes dans les Vosges. Le Beaujolais nouveau y est fêté chaque année tout comme certaines fêtes ponctuelles (Epiphanie, carnaval, Noël etc...). Plusieurs repas chauds ou buffets froids sont proposés durant la saison et un repas annuel rassemble tout le monde dans une ambiance très conviviale et festive. Indépendamment des activités proposées par le club, une « animation mémoire » gratuite a lieu dans la bonne humeur une fois par mois. Toute personne y est bien venue. La carte d'adhérent(e) au club est annuelle et obligatoire (13 €). Bien qu'ils soient minoritaires, les hommes voient leur nombre augmenter et s'intègrent parfaitement au milieu de la gente féminine. Venir au club, c'est rompre avec sa solitude et maintenir un lien social dans une ambiance chaleureuse. Tout le monde est accueilli par les uns et les autres avec sympathie et bonne humeur. A bientôt le plaisir de vous y rencontrer autour d'un café et d'une pâtisserie.

Contact : Elisabeth GIRARD : 03 87 61 83 12



Sainte-Marie-aux-Chênes

Vie associative



suite

■ Club canin

Le club canin, situé rue de Tichémont, peut vous accueillir les mercredis et samedis à 14h30 et le dimanche à 10heures.

Il vous propose une école du chiot, de l'éducation pour tous, de « l'agility détente » et du « fly ball détente ».

Le club canin pratique aussi deux disciplines de compétition : le ring et l'obéissance.



Equipe Senior Féminine

■ ASP Football

Très bons résultats en ce début de championnat pour toutes nos catégories seniors et jeunes. Nous voyons nos jeunes progresser sportivement avec le travail

remarquable de nos éducateurs. Nous remercions les parents assidus pour accompagner leurs enfants lors de nos déplacements. Notre projet pour cette année 2018 est de créer une équipe U17.

■ JUDO

HORAIRES DES COURS 2017/2018

NOUVEAUX HORAIRES !!!

➤ MARDI - BABY JUDO - 4-5 ANS - 45MIN - 17H00/17H45

➤ EVEIL JUDO - 5-6 ANS - 45MIN - 17H45/18H30

➤ DE 6 ANS* A 12 ANS - 1H00 - 18H30/19H30

➤ 12 ANS* ET ADULTE - 1H30 - 19H30/21H00

➤ VENDREDI - BABY JUDO - 4-5 ANS - 45MIN - 17H00/17H45

➤ EVEIL JUDO - 5-6 ANS - 45MIN - 17H45/18H30

➤ DE 6 ANS* A 12 ANS - 1H30 - 18H30/20H00

➤ 12 ANS* ET ADULTE - 1H30 - 20H00/21H30

*SUIVANT LE NIVEAU : Cours assurés par Jean Pierre ZARA 2ème DAN de Judo-Jujitsu titulaire du brevet d'état d'éducateur sportif.

NOUVEAU !!!!!!!

TAÏSO ➤ DIMANCHE - A PARTIR DE 16 ANS - 1H00
10h00/11h00

Cours assuré par Jean Pierre ZARA 2ème DAN de Judo-Jujitsu titulaire du brevet d'état d'éducateur sportif

Pour tout renseignement appelez le 06 51 27 25 48



Baby Judo

■ LES RESTOS DU COEUR

Le centre de Ste Marie concerne en fait tout le Haut Plateau, ainsi que quelques familles de Moyeuve, Rombas et environs ; pour la campagne d'hiver 2016-2017 et la campagne d'été 2017, nous avons distribué 23821 repas, auxquels il faut ajouter 440 colis de dépannage, ainsi que 105 dotations ou colis pour bébés. Le ravitaillement provient essentiellement des restos de Moselle-ouest (Augny), transporté par les camions communaux (de Ste-Marie, Montois, Roncourt, St-Privat et Amanvillers) et les camions réfrigérés des restos d'Augny, et aussi des ramasses au Lidl, des deux collectes annuelles au Cora et des dons provenant des boulangeries Rozoy de Montois et la Mie des Chênes de Ste Marie.

La collecte au Cora des 3 et 4 novembre dernier a rapporté plus de 1600 kg de denrées : merci aux nombreuses personnes qui ont voulu manifester ainsi leur solidarité ! La collecte nationale aura lieu les 9 et 10 mars 2018.

Pour obtenir une aide alimentaire hebdomadaire, il faut s'inscrire, si possible sur rendez-vous (N° du local : 03 87 80 29 18 chaque matin à 9 h ou mieux René Cuny : 06 51 58 33 95) et fournir un dossier qui doit entrer dans un barème national dépendant de la composition de la famille.

En outre, toute personne en difficulté peut obtenir un colis d'urgence, sans condition ; le centre est ouvert les jeudis de 14 h à 17 h et les samedis de 9 h à 10 h pour les distributions et inscriptions pendant la campagne d'hiver du 20 novembre au 10 mars.

La distribution de nourriture est évidemment l'activité essentielle, mais nous offrons en plus d'autres services, en liaison avec nos amis des restos de Homécourt :



vestiaire, meubles et électroménager lorsqu'il y a des donateurs, aide à la gestion du budget familial et micro-crédit, cadeaux de Noël pour les enfants, cinéma à Amnéville et accès au droit auprès d'avocats en liaison avec le centre des restos du cœur de Maizières et de Metz-sud-Sablon, assurance scolaire MAE gratuite. En liaison avec la CPAM de Metz : bilan médical complet, avec transport gratuit si c'est en groupe.

Nous insistons aussi sur l'aspect éducatif et citoyen : convivialité, respect des personnes, des horaires, des rendez-vous, notre centre étant d'abord un lieu d'accueil dont l'objectif est de combattre la précarité, non de l'entretenir, l'idéal étant que les personnes accueillies n'aient, à terme, plus besoin des restos du cœur.

Notre centre est organisé de façon très rigoureuse, grâce à une équipe de bénévoles dévoués et compétents, et au soutien fort de la part de la municipalité, ce qui permet de rendre un service efficace, qui se révèle de plus en plus nécessaire dans ces temps difficiles.

■ ASP-Tennis de Table



Le club fait depuis deux ans de l'initiation au Ping dans les écoles primaires, en CM2, CM1, et CE2 soit six classes et sur six semaines. Le club participe aussi avec la municipalité aux vacances scolaires au centre aéré.

Les jeunes ont apprécié les animations et initiations, car cette saison nous avons 36 inscrits répartis en 3 groupes de 12 jeunes, tous les mercredis, une heure par groupe. L'effectif de la saison 2016/17 est de 99 membres, dont 59 jeunes de moins de 16 ans

Le club compte pour la saison 2017/18 :
- 7 équipes en FFTT, dont 2 en jeunes
- 5 équipes en COJEP, dont 1 en jeunes

Les entraînements ont lieu :
Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 17h30 à 19h30.
Les matches se jouent : les samedis et les dimanches.

Le club recrute pour toutes ses équipes FFTT et COJEP adultes et jeunes.
Vous êtes anciens joueurs ou voulez faire du sport loisir ou compétition, vous serez les bienvenus(es).

L'AMELIORATION en CONTINU

Dans le cadre et au-delà de la mission dont elle a la charge, la régie d'électricité poursuit au quotidien l'un des objectifs qui vise à satisfaire l'ensemble des usagers de la commune à savoir :

L'AMELIORATION en CONTINU, Pour la partie administrative :

L'amélioration de l'accueil se poursuit, en effet après l'acquisition du bâtiment qu'elle occupe depuis 2010, puis l'aménagement de l'espace accueil en 2015 l'accès des handicapés entrepris fin 2016 a été complété en 2017, Il est rappelé sur ce point que les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi toute la journée de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ainsi que le samedi de 8h00 à 10h00 ou sur rendez vous.

Pour ce qui concerne les formalités :

- Les moyens de règlements ont progressivement été amélioré avec notamment les possibilités de régler en numéraire, par chèques mais aussi par carte bancaire cela directement à la régie ou à la trésorerie principale ou par internet.

Toutefois, vous voudrez bien noter quelques évolutions à savoir :

L'AGENCE en LIGNE qui vous permet de traiter et de vous informer sur tout ce qui concerne votre contrat y compris les règlements, est opérationnelle depuis le mois de septembre.



Il convient par ailleurs de noter qu'à compter du 01er janvier 2018, la comptabilité de la régie sera rattachée à la « TRESORERIE PRINCIPALE de ROMBAS qui se trouve place de l'Hôtel de ville BP C5 – 57120.

Aux horaires d'ouvertures suivants :

	Matin		Après-midi	
Lundi	9h30	12h00	13h30	16h00
Mardi	8h30	12h00	13h30	16h00
Mercredi	8h30	12h00	Fermé	
Jedi	8h30	12h00	13h30	16h00
Vendredi	8h30	12h00	Fermé	



Pour la partie technique :

Pour assurer la qualité des services et la continuité de la fourniture, les investissements se poursuivent d'année en année que ce soit par l'enfouissement progressif des réseaux ou par des innovations techniques ou technologiques.

Ces efforts se traduisent par de moins en moins de défaillances ou par une durée limitée des coupures.

Coupures périodiquement organisées pour assurer la maintenance indispensable au bon fonctionnement des postes de distribution et des réseaux.



Les défaillances chez l'utilisateur sont traitées aussi rapidement que possible cela 24h/24 par du personnel qualifié que vous côtoyez régulièrement et en qui vous pouvez avoir confiance.



Outre les activités traditionnelles l'équipe assure ou encadre également les travaux qui permettent à la commune ou aux professionnels de se développer par exemple :

Le lotissement du Breuil, les entreprises telles que « La Fournée Dorée » qui va démarrer en début d'année une nouvelle ligne de production avec les emplois qui vont avec.

Les prévisions pour 2018 :

- Suppression de certaines lignes aériennes classiques
- Mise en œuvre d'une télésurveillance améliorée
- Projet de réhabilitation des moyens de production et autres innovations

L'ECLAIRAGE PUBLIC – la SIGNALISATION et les ILLUMINATIONS :

- La maintenance est assurée d'une manière permanente grâce à une surveillance et un suivi des quelques 1200 points lumineux installés sur la commune.
- En accord avec l'équipe municipale, les programmes de rénovation sont planifiés d'année en année.
- Des études et des actions sont menées, pour mettre en place les meilleurs compromis entre économies d'énergie et sécurité des usagers.

Après les rues des Bleuets, celle du Roussillon, les lanternes des rues des Lilas et des Lys ont été rénovées dernièrement.

Le programme pour l'exercice 2018 est en cours de finalisation.

- Hélas, certains efforts réalisés sont régulièrement dégradés par des actions d'incivilités ou de vandalisme.



DEGRADATIONS-VANDALISME :

- Les exemples sont nombreux : ici on percute ou on bouscule volontairement les candélabres et ouvrages divers et variés sans laisser d'adresse.



- Là on détruit des moyens d'éclairage avec des outils voire même ou avec des armes à feu
- Dans un lotissement en cours de construction, on démolit des ouvrages destinés à l'alimentation électrique ou de gaz des futurs occupants.

Dans tous les cas on met en péril la sécurité des usagers et on dilapide inutilement l'argent public ou privé. Soucieuse d'éviter les accidents générés par ces méfaits, la régie en accord avec la mairie intervient au plus vite.

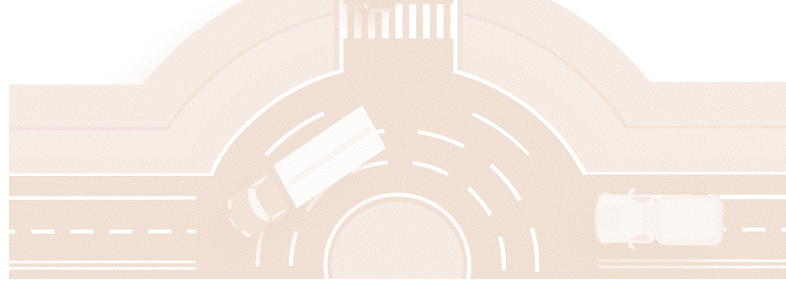
Chers CONCITOYENS N'HESITEZ à SIGNALER toute anomalie et désordre constatés. Il y va peut-être de la sécurité de chacun et surtout des enfants.





Sainte-Marie-aux-Chênes

Urbanisme



L'URBANISME À SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES

Urbanisme 2016 - Quelques chiffres :

118 personnes reçues.

54 permis de construire déposés (41 accordés, 2 refusés, 10 en cours d'instruction, 1 retrait avant accord, 1 irrecevable).

29 déclarations préalables (26 accordées, 2 refusées, 1 en cours d'instruction).

Rappel de quelques règles simples d'urbanisme à respecter.

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable.

- création de 2 à 40 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de

climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 40 m²). Au-delà de 170 m², obligation de passer par un architecte,
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureau.

Nous constatons régulièrement des infractions au code de l'urbanisme et plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune. Dans un certain nombre de cas, l'origine en est la méconnaissance des textes en vigueur par les propriétaires, mais dans d'autres cas, il s'agit de volonté délibérée de ne pas respecter la réglementation.

Sachant que la législation en la matière est un peu complexe, dans un cas comme dans l'autre il est important d'informer les Quercussiens de la réglementation en vigueur et des risques encourus par les contrevenants.

Le non respect du code de l'urbanisme et du P.L.U. est passible de poursuites pouvant entraîner l'obligation de remise en état initial aux frais du contrevenant.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous conseiller, n'hésitez pas à nous consulter.





Révision du Plan Local d'Urbanisme

La commune de SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES est actuellement couverte par un Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 6 février 2008. Le PLU a été mis à jour et modifié à deux reprises, la dernière révision simplifiée datant de 2013.

La municipalité de SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES a ressenti le besoin de retravailler et d'adapter son document d'urbanisme. Elle a donc pris la décision de réviser son document d'urbanisme afin d'appréhender au mieux le développement de la commune, notamment par une réflexion globale portant sur l'ensemble du territoire, l'organisation de l'espace, mais aussi au regard de plusieurs enjeux (démographiques, économiques, environnementaux et énergétiques, développement raisonné du tissu urbain, qualité de l'urbanisation, du cadre de vie et du patrimoine bâti, ...), d'autant plus que le contexte local, les projets communaux et supra-communaux évoluent.

Le futur document d'urbanisme devra répondre aux objectifs de prise en compte de l'environnement et des notions de développement durable, de renouvellement urbain, de mixité sociale et diversification de l'offre de

logements, mais également être conforme aux récentes évolutions législatives et réglementaires (lois ALUR, SRU, Grenelle II...).

En outre, la commune souhaite également disposer d'un document d'urbanisme compatible avec le SCoT de l'Agglomération Messine (dit SCoTAM), approuvé le 20 novembre 2014 et conforme aux récentes évolutions législatives et réglementaires.

Ainsi, par délibération du 27 octobre 2016, le Conseil Municipal de SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément au Code de l'Urbanisme.

Les études ont commencé en novembre 2016 et les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont été débattues au Conseil Municipal du 28 septembre 2017.

La concertation sur le projet de PLU avec les habitants est réalisée tout au long de la procédure : un registre de concertation est mis à la disposition des habitants en mairie, des articles ont été et seront publiés (journal, bulletin...), trois réunions publiques sont projetées et une exposition évolutive en mairie est organisée.





Concert de Nouvel an

Dimanche 21 janvier 2018 à 15 heures - gymnase rue Arago - Entrée Gratuite

Installation de conteneurs enterrés



La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle agit pour l'amélioration de votre cadre de vie en installant des conteneurs enterrés pour la collecte des déchets (ordures ménagères, recyclables-papier et verre). Ces conteneurs discrets permettent de pallier le problème de stockage des déchets dans l'habitat collectif ou individuel, tout en favorisant le geste de tri et en offrant un meilleur environnement.

Grâce aux conteneurs enterrés, les personnels de collecte n'ont plus de lourds sacs ou bacs à porter ou à manœuvrer, ce qui représente une réelle amélioration des conditions de travail pour tous. Sur Sainte Marie-aux-Chênes, 2 séries de 3 conteneurs ont été implantées : une place d'Ars et l'autre place Péderzoli pour un coût total de 75 000 € TTC. Leur mise en service est prévue pour le mois de décembre 2017.

Désherbage

Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries est désormais interdit. Depuis cette date, plus aucun pied d'arbre, trottoir et terrain sablé, n'est dés herbé chimiquement. Au niveau de l'entretien de la voirie, les traitements phytosanitaires ont pris fin et ont été remplacés par des méthodes alternatives. Le « rotofil », le dés herbage manuel, le balayage régulier, le dés herbage thermique, ou encore

la balayeuse mécanique suffisent pour obtenir un résultat satisfaisant. Cette volonté politique est suivie par les services techniques motivés pour ce changement de pratiques qui se fait en faveur de l'environnement. Ainsi, afin de faciliter les tâches des agents communaux, il est rappelé que tout citoyen est tenu d'entretenir le pied du mur et le trottoir devant chez lui. Cela contribue à conserver un cadre de vie agréable à notre commune de Sainte Marie-aux-Chênes !

PACS :

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement du Pacte Civil de Solidarité, peut se faire au service État-civil de la mairie de Sainte Marie-aux-Chênes. Pour cela, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état-civil de la mairie où ils dé-

posent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site Internet : <https://www.service-public.fr/>.

Inscription/Annulation au service périscolaire :

Il est rappelé que toute inscription ou annulation au périscolaire doit se faire par le biais des plannings mensuels disponibles sur le site internet de la commune et

à l'accueil de la mairie. Les inscriptions hors-délais, ne seront pas prises en compte.

Lancement du Très Haut Débit fibre dans la commune par SFR

Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique est une technologie constituée d'un fil de verre ou de plastique (de l'épaisseur d'un cheveu) qui permet la transmission de données numériques. Elle permet de profiter de l'usage d'Internet, de la télévision et du téléphone fixe. La fibre permet un échange de données à une vitesse incroyable et supérieure aux autres technologies comme l'ADSL. La Fibre Optique offre des débits jusqu'à 1Gbit/s contre 20 Mbit/s pour l'ADSL.

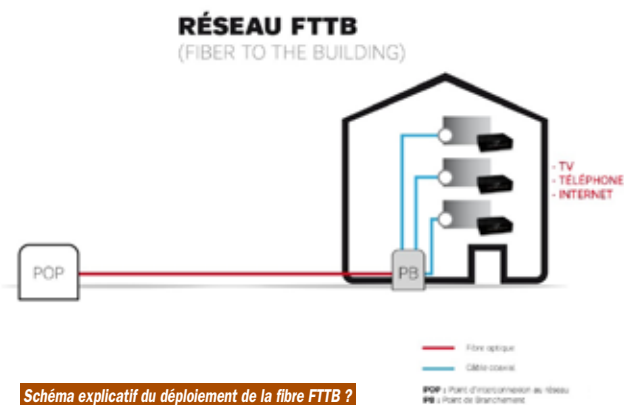


Schéma explicatif du déploiement de la fibre FTTB ?

La fibre, ça change quoi ?

Avec un débit Internet de 100 Mbit/s, il est possible de surfer en bénéficiant d'une qualité et d'une rapidité supérieure. L'envoi ou le téléchargement de fichiers se réduisent considérablement. A titre d'exemple, la fibre à 100 Mbit/s permet de télécharger un film (700Mo) en 2 minutes, contre 6 minutes en ADSL (15 Mbit/s), un album MP3 (50Mo) en moins de 10 secondes contre 1 minute en ADSL (15 Mbit/s), ou encore 100 photos (350Mo) en moins de 1 minute contre 3 minutes en ADSL (15 Mbit/s).

Avec un débit séparé et dédié pour l'internet et la télévision, il est possible de profiter de l'ensemble des services sur tous les écrans du foyer (Télévision HD, ordinateur, tablette, smartphone, console de jeux) sans perte de qualité sur l'un d'eux.

La garantie d'une qualité d'image excellente (qualité HD) et l'accès à des contenus premium en Ultra Haute Définition avec les télévisions compatibles 4K.

Comment s'abonner ?

En s'adressant à son opérateur, sachant que chaque opérateur a le droit de poser sa propre fibre en accord avec la commune. Ils peuvent également se raccorder au réseau existant en accord avec SFR.

RAPPEL

- › Interdiction de tourner à gauche au niveau de la Poste, dans le sens Metz –Briey.



Le recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018 : un agent recenseur recruté par la mairie, se présentera chez vous et vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne (www.le-recensement-et-moi.fr), ou si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papiers à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous. Se faire recenser est un geste civique et utile à tous !



Il permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. En outre, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet donc d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.

Par ailleurs, le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés). Lors du traitement des questionnaires, le nom et l'adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans

les bases de données. Les personnes qui ont accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

Le recensement par internet : c'est encore plus simple ! Pensez-y !





Expression des Groupes

Liste d'Union et de Progrès

En mars 2014, dans notre profession de foi, nous écrivions que nous souhaitions poursuivre l'amélioration du patrimoine et du cadre de vie. Nous voici à mi-mandat. Où en sommes-nous ?

L'extension du parc municipal est maintenant terminée, c'est une belle réalisation. L'aménagement paysager, de qualité, a permis d'enrichir le patrimoine végétal de la commune, ce qui fait de ce parc un lieu de rencontre pour la population mais aussi un lieu de détente pour les jeunes enfants avec l'implantation de nouveaux jeux, sans oublier les ados et adultes avec l'espace fitness. Il est cependant regrettable que le bassin ne soit pas respecté et qu'il ait fallu l'entourer d'un grillage.

De nombreux travaux dans les bâtiments ont été réalisés par les services techniques (mur du cimetière, mur de l'église, funérarium, vestiaire du foot, écoles). Quant à la réhabilitation de la bibliothèque, c'est programmé pour 2018 ; le permis est accordé et les appels d'offres vont être lancés.

Les voies de circulation, les parkings, les trottoirs sont régulièrement refaits dans le cadre d'un plan pluriannuel.

L'amélioration du cadre de vie, c'est aussi l'entretien des espaces publics et le fleurissement de la commune. Nos agents, polyvalents, affectés à l'entretien de la ville, sont employés 7 jours sur 7 au ramassage des papiers (mais aussi des déjections canines !...) au désherbage, au ramassage des feuilles et à la tonte des pelouses. La balayeuse passe régulièrement dans les rues et peut intervenir à la demande puisqu'elle nous appartient.

En 2017, le fleurissement de la ville a pris une dimension particulière grâce à l'imagination et à la créativité de nos agents qui ont fabriqué différents objets (avec du matériel de récupération) dispersés dans la commune pour égayer le cadre environnemental de Ste-Marie.

En conclusion, Ste-Marie est une ville propre, accueillante (qualificatifs donnés par le jury régional des villes et villages fleuris lors de son passage en été pour le maintien de la 3ème fleur). Il faut féliciter les services techniques pour leur investissement et leur travail, toujours soucieux de donner aux habitants et aux gens de passage un cadre agréable. Notre programme dans ce domaine est bien avancé et nous allons poursuivre jusqu'à la fin du mandat.

En cette période de fin d'année, je souhaite à toutes et à tous de passer d'agréables fêtes.

Pour la liste d'Union et de Progrès

Le premier adjoint

C. Cayré

Liste « Avec vous, pour vous »

Démocratie, participation, concertation...Que de mots bafoués !

On le voit encore avec l'installation de la boulangerie Marie Blachère, découverte pour beaucoup dans le journal, sans concertation aucune auprès des boulangers et des habitants de notre commune ! Nous avons interpellé le Maire lors du CM de septembre. L'attrait et le dynamisme de notre centre ville sont primordiaux pour les services et les besoins des quercussiens. Le développement commercial et artisanal doit être étudié, impulsé et partagé. Pourquoi pas une boucherie charcuterie ? Pourquoi pas un commerce de fruits et légumes bio ?

Nous même, n'avons que peu d'écoute « vous n'aviez qu'à gagner les élections pour faire passer vos idées » Ces propos exprimés lors d'un conseil municipal, montre le peu de respect de la pluralité d'idées, de projets et de nos 720 électeurs !! Sur les réseaux sociaux, les commentaires alarmants soulignent la montée de l'insécurité dans la commune. Pourquoi ne pas mettre en place le dispositif « voisins vigilants » en attendant la construction de la nouvelle gendarmerie dont il reste à définir les objectifs de sécurité dans Ste Marie aux Chênes.

Une information passée sous silence : en fin 2016, la commune a été condamnée par le Tribunal administratif de Strasbourg à verser 88020 € à l'entreprise BGC suite à un litige qui les opposait au sujet de l'attribution d'un marché pour le hall sportif...

Le projet de chemin entre St Ail et SMAC est reporté alors que la sécurité des enfants et des adultes imposerait sa réalisation dans les plus brefs délais. En ce qui concerne un chemin vers St Privat, le Maire ne montre aucun intérêt.

Le sketch de l'été : la distribution des badges pour la déchetterie, quelle organisation ! Des files d'attentes sous le soleil ! Quelle incompétence des communes de la CCPOM ! Où est le service public ? Les gens travaillent aussi l'été et en dehors des heures d'ouvertures imposées par le prestataire.

Malgré les réductions des subventions aux communes, il va falloir continuer à vous apporter le service que vous attendez. Vous aussi, touchés par la nouvelle loi travail, l'augmentation de la CSG pour les retraités, l'amputation de l'APL, vous serez amenés à subir des moments difficiles et nous tenons à vous assurer de notre soutien.

Saluons le travail des agents communaux des espaces verts. Les légumes s'installent dans les plates-bandes. Enfin un début « d'éco agriculture ».

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année. Que l'année 2018 voit vos projets les plus chers s'accomplir.

La liste « Avec vous, pour vous »

KOSCIUSZKO René, ARNOLD Fanny, EBERHARDT Claude,
SOBIERAJSKI Anne Marie, VERNIANI Christine



Sainte-Marie-aux-Chênes

Sainte-Marie ville fleurie



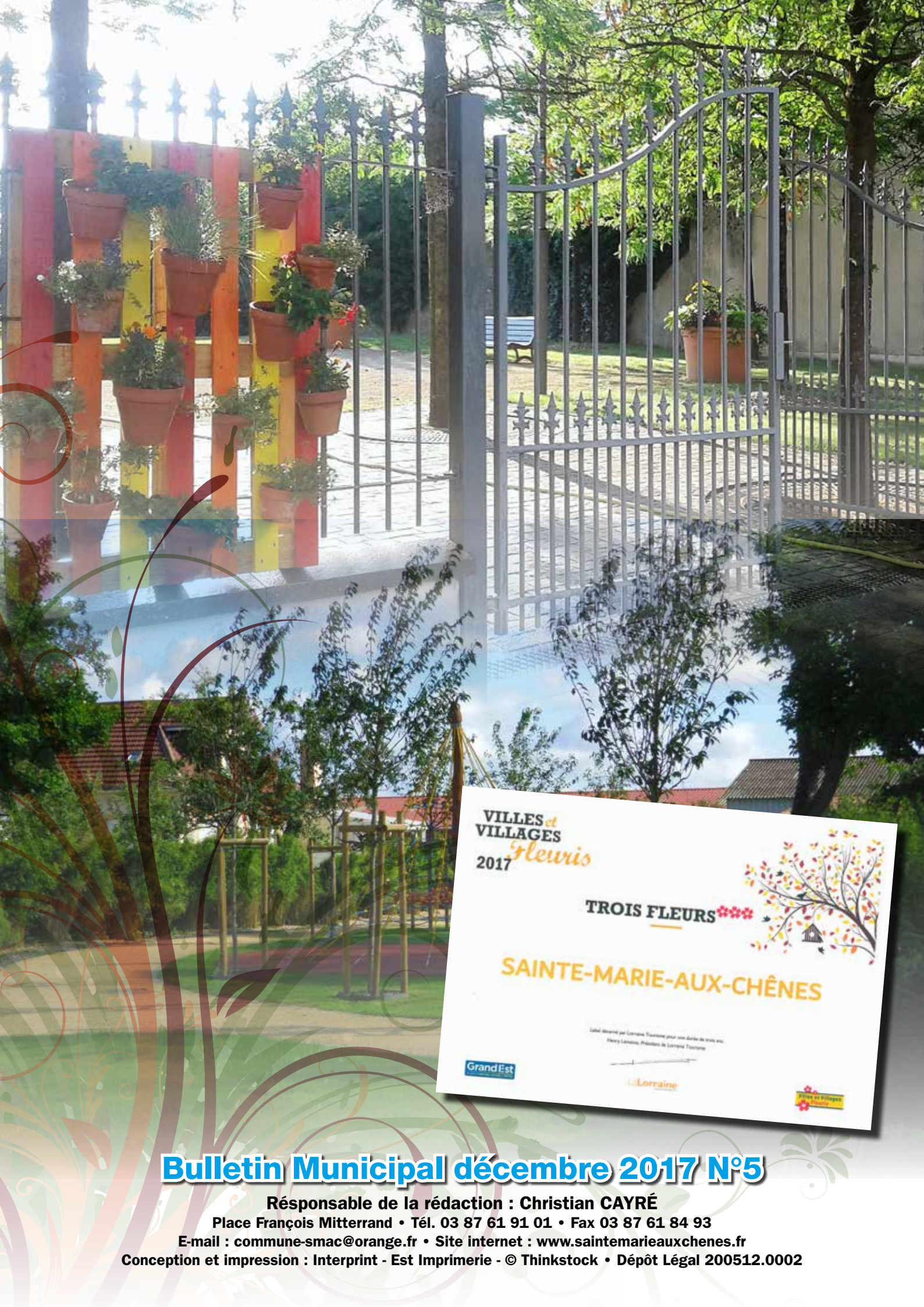
Dans le cadre du label villes et villages fleuris de Lorraine, la Commune de Ste Marie aux Chênes a reçu cet été la visite du jury Régional. Après un temps de présentation et d'échange sur la démarche engagée par la commune, le jury a sillonné les rues de la ville pour une présentation des réalisations, afin d'apprécier les choix opérés en matière de fleurissement.

Etre une commune possédant le label « village fleuri » permet de mettre en valeur la ville auprès des habitants qui jouissent d'un cadre agréable grâce à un paysage toujours vert et fleuri.

En conclusion, compte tenu des critères définis par le Conseil National, le jury a décidé de maintenir le niveau « trois fleurs » à notre commune. Cette récompense, on la doit à l'investissement des services espaces verts qui réalisent le fleurissement des massifs au printemps et en été et qui prennent de leur temps pour créer des décors originaux, uniquement réalisés avec la récupération de matériaux divers.

Félicitations à toute l'équipe.





Bulletin Municipal décembre 2017 N°5

Résponsable de la rédaction : Christian CAYRÉ

Place François Mitterrand • Tél. 03 87 61 91 01 • Fax 03 87 61 84 93

E-mail : commune-smac@orange.fr • Site internet : www.saintemarieauxchenes.fr

Conception et impression : Interprint - Est Imprimerie - © Thinkstock • Dépôt Légal 200512.0002